TEST PREALABLE A LA PRATIQUE DES ACTIVITES AQUATIQUES ET NAUTIQUES EN CENTRE DE VACANCES OU EN CENTRES DE LOISIRS

<u>Je soussigné :</u>		
Nom : Prénom :		
☐ titulaire du titre de maître nageur sauveteur. ☐ titulaire du brevet national de sécurité aquatique. ☐ titulaire du brevet d'Etat d'éducateur sportif pour l'activité :		
<u>Lieu d'exercice</u> :		
<u>J'atteste que :</u>		
Nom : Prénom :		
possède la capacité à se déplacer dans l'eau sans présenter de signe de panique dans le cadre du test défini à l'annexe I de l'arrêté du 20 juin 2003 modifié.		
<u>Le test a été réalisé</u> :	Fait à :	le
□ avec brassière □ sans brassière		
		Signature

Présentation du test :

Le parcours est réalisé dans la partie d'un bassin ou d'un plan d'eau d'une profondeur au moins égale à 1m 80.

Le départ est effectué par une chute arrière volontaire, en piscine à partir d'un tapis disposé sur l'eau et en milieu naturel à partir d'un support flottant.

Le candidat doit réaliser un parcours de 20 mètres, sans présenter de signe de panique, avec passage sous une ligne d'eau, posée et non tendue.

Le parcours peut être effectué avec une brassière de sécurité sauf pour une attestation utilisable pour la descente en canyon.